L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 19 JUIN 1886.

PETITES ANNONCES.

TROUVÉ.

TROUVÉ—Une vache. On peut la réclamer en prouvant propriété et payant frais à L. Moreau, Milneburg. 19 juin—3f

DEMANDES.

ON demande—Une place de pharmacien en ville ou à la campagne. On fournira de bonnes recommandations. S'adresser par lettres à A. P. au bureau de l'Abeille. 16juin—7f

A VENDRE.

EPICERIE à vendre—2me District. Stock et agencements d'une épicerie bien achalandée. S'adresser à M. Lacoste, 1 rue Decatur. 16juin—2sem.

Tombes à vendre—Nouveau cimetière St-Louis, 1re section, en plein. S'adresser à MM. KUHN-REEDIT & RIENVENU. 3juin—2m 114 rue du Camp.

A LOUER.

A louer—Une resid nce élégante à deux étages, une chambres, grande cour et jardin, entre, pour une famille. 288 rue Dumaine. S'adresser à l'épicerie du coin. 23 mai—

Avis aux Créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Chas. H. Breen vs. ses créanciers.—No 18,170—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Charles H. Breen, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, le MARDI, 29e jour de juin 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit Chas. H. Breen et pour nommer un syndic, et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit Chas. H. Breen soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, le 15 juin 1886.

A. L. TISSOT, Juge.

(Signé)

Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, député greffier.
16juin—au 29

Robert & Cie vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 16,870—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elle ou elles auront pourquoi la faillite finale présentée par David B. Syme, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvée et homologuée et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

18juin—18 23,27

ANNONCE JUDICIAIRE.

André Daverede vs les Héritiers de J. Belit.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 14,687—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'Encan, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 23 juin 1886, à midi, les propriétés ci-après décrites, savoir:

Une portion de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, borne par les rues Delaronde, Delery, Moreau et Tricon, Troisième District de cette ville et mesurant, mesure anglaise, 30 pieds de face à la rue Delaronde, sur cent soixante-neuf pieds huit pouces et trois lignes de profondeur et face à la rue Delery, entre lignes parallèles.

Et une autre portion de terre, située dans le même district et lieu, bornée et limitée et se trouvent, mesurant quarante-quatre pieds neuf pouces de face à la rue Delaronde sur une profondeur de cent soixante neuf pieds, huit pouces et trois lignes.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 mai—22 29—juin 5 12 19 23

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS

VENTE DU MARSHAL DES ETATS-UNIS

L. T. PRIESTLEY, SURROGÉ ETC. VS. ALLEN & SYME—Fi fa, contre Allen & Syme et Columbus H. Allen et Frederick J. Syme.

No 10,724.—Dans la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.

EN VERTU D'UN WRIT DE ALIAS FIERI facias à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le LUNDI, 21e jour de juin 1886, à midi à l'entrée principale de la Cour de Justice, rue de la Course, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, la propriété ci-dessus et ci-dessous, à savoir:

UN LOT DE TERRE avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits y appartenant, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'île bornée par les rues Erato, Tchoupitoulas (ruisselle et Peters. Le dit lot est désigné par le numéro trente dans l'île numéro quarante, rue de Erato, dit lot numéro treize mesure trente-sept pieds de face à la rue Erato sur cent vingt pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, 27me jour de mai 1886.

E. B. PLEASANTS,
Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
27 mai—21,27—3 juin 1,8,15,20

L. A. S. L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES LOTS GAGNANTS

PAYES EN PLEIN.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

DE LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

Nlle - Orléans, Lne.,

MARDI, 13 JUILLET 1886.

Ce tirage aura lieu sous les auspices du Général

GEN. G. T. BEAURLGARD,

DE LA LOUISIANE. ET DU

GEN. JUBAL A. EARLY,

DE LA VIRGINIE.

GROS LOT

$75.000

1967 Lots, montant en tout à

$265,500.

Le tirage commencera positivement A ONZE HEURES A. M.,

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de ...	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de ...	25,000.....	25,000
1 Lot de ...	10,000.....	10,000
2 Lots de ...	6,000.....	12,000
2 Lots de ...	5,000.....	10,000
10 Lots de ...	1,000.....	10,000
20 Lots de ...	500.....	10,000
100 Lots de ...	200.....	20,000
300 Lots de ...	100.....	30,000
600 Lots de ...	50.....	30,000
1,000 Lots de ...	25.....	25,000

PRIX D'APPROXIMATION:

- 9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit..... $6,750
- 9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit..... 4,500
- 9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit..... 2,250

1,967 Lots montant à $265,500

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nos présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, et sont donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de ton les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, change de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
P. O.

Adresser vos lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders payables à New Orleans National Bank, New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

John T. Gibbons & Co. vs. The Algiers and Gretna Railway Co.

Vente d'un Dummy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,822—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-dessous désignés, le MERCREDI, 23 juin 1886, à 2:30 heures p. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

A l'écurie de l'Algiers & Gretna Railway Co, à Algier, à peu près au lieu du débarcadère du ferry du Deuxième District, un Dummy.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Cette orlée étant la seconde et dernière, les objets ci-dessus seront adjugés définitivement au dernier et plus fort enchérisseur pour ce qu'ils pourront rapporter à douze mois de crédit. L'acquéreur fournira un cautionnement, avec sécurité bonne et solvable portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final. L'acquéreur devra déduire du montant de son adjudication et payer comptant les frais d'annonces, les honoraires du shérif et du greffier, etc., les dits frais à payer s'élevant en tout à environ quatre-vingt-quinze ($95) dollars.

Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
12 juin—12 13 16 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. E. Seebold vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—Jugement a été rendu en vertu d'un ordre de vente en date du 14 juin 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 juin 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, savoir:

Un lot de comptes ouverts, d'après la liste enregistrée dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15 juin—15 23 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de quatre chars.

John C. Finney vs. The Algiers and Gretna Railway Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 15,821—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 23 juin 1886, à 2:30 heures P. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

A l'écurie de la compagnie du chemin de fer d'Algier & Gretna, à peu près au lieu du débarcadère du ferry du Deuxième District.

Quatre chars.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
12juin—12 16 19 23

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Gabriel Sintes vs. H. B. Patterson & Sons, S. B. Patterson, agent.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 7,516—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, 28 juin 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le contenu de la grocerie en bloc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, nanmoins et intitulées.

Conditions: comptant sur les lieux.

FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
15 juin—15 19 24

M. B. Prieure vs Mary Augustin.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans, No 10,234—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable M. B. Rozier, juge de la première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 1er juillet 1886, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de la défenderesse dans un lot de terre, No 18 du Plat No 8, borné par les rues Laharpe, Roman, Howard et Septième, mesurant 32 pieds de face à la rue Septième sur une profondeur de 125 pieds, entre lignes parallèles, contenant en outre toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FENDEL HORN, Constable de la Première Cour de Cité de la Nlle Orléans.
1er juin—1 6 10 17 22—juil 1

Henry Weber vs. Charles Cochran.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans—No 10,639—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. T. M. Rozier, Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt No 152 rue Lafayette entre les rue No. 3 Rues et Rampart, LUNDI, 26 juin 1886, à midi, de la propriété ci après décrite à savoir:

Un lot de meubles de maison d'ayres un invitaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotés et intitulées.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans. 15 juin—15,20,26

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Léopold Bodenheimer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 17,205—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elle ou elles auront pourquoi le compte présenté par James Marshall, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

17juin—17,22,26

Succession de Emile W. Scheffel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 18,144—Division B—Attendu que F. W. Young a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Emile W. Scheffel, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui ont pu concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pourquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

16 juin -16 20 23

Succession de F. Maspéro.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—Nos. 13,412—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elle ou elles ont pour lesquelles le compte présenté par Nama Olivier, administrateur de cette succession, ne sera pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

16 juin—16,20,25

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil d'un lot de terre de valeur avec bâtisses, connu comme le No 180 rue Gérod.

Edward Toby vs Henrietta Davidson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 17,049—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 30 juin 1886, à midi, les propriétés ci-après décrites, savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Girod, Cavendish, St Charles et Julie, désigné par le numéro six, d'après un plan dressé par Joseph Pilié, daté le 4 septembre 1835 et déposé au bureau de T. Séghers, ex notaire en cette ville, le 27 janvier 1836 le dit lot mesurant, en mesure anglaise, vingt-cinq pieds de front à la rue Girod sur cent dix pieds trois pouces et quatre lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu comme le local No 180 rue Girod, Cavendish, St Charles et Julie, désigné par le numéro six, d'après un plan dressé par Joseph Pilié, daté le 4 septembre 1835 et déposé au bureau de T. Séghers, ex notaire en cette ville, le 27 janvier 1836 le dit lot mesurant, en mesure anglaise, vingt-cinq pieds de front à la rue Girod sur cent dix pieds trois pouces et quatre lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Ainsi que tous droits, titres et intérêts de la défenderesse dans un lot de terre, No 18 du Plat No 8, borné par les rues Laharpe, Roman, Howard et Septième, mesurant 32 pieds de face à la rue Septième sur une profondeur de 125 pieds, entre lignes parallèles, contenant en outre toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FENDEL HORN, Constable de la Première Cour de Cité de la Nlle Orléans.
1er juin—1 6 10 17 22—juil 1

Henry Weber vs. Charles Cochran.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans—No 10,639—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. T. M. Rozier, Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt No 152 rue Lafayette entre les rue No. 3 Rues et Rampart, LUNDI, 26 juin 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un lot de meubles de maison d'ayres un invitaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotés et intitulées.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FENDEL HORN, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans. 15 juin—15,20,26

Succession de Sarah Marshall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,144—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qu'elle ou elles ont pour lesquelles le compte présenté par James Marshall, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

17juin—17,22,26

Succession de Emile W. Scheffel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 18,144—Division B—Attendu que F. W. Young a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Emile W. Scheffel, decédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui ont pu concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pourquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

16 juin -16 20 23

Succession de F. Maspéro.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—Nos. 13,412—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elle ou elles ont pour lesquelles le compte présenté par Nama Olivier, administrateur de cette succession, ne sera pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

18juin—18,23,27

Succession de John J. Hayes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 9099—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Albany de Grenier de Foublanque, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

18juin—18 23,27

Succession de Hermes Bringa.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 17,552—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pourquelles le compte présenté par Mme Veuve Herman Berloga, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

15 juin—15 19 24

Succession de James Pifferer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,019—Division E—Attendu que Mme Veuve James Pifferer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James Pifferer, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

11juin—11,16,20

Succession de Sarah Marshall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,144—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par James Marshall, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

17juin—17,22,26

Succession de Emile W. Scheffel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 18,144—Division B—Attendu que F. W. Young a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Emile W. Scheffel, decédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pourquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

16 juin -16 20 23

Succession de F. Maspéro.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—Nos. 13,412—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Nama Olivier, administrateur de cette succession, ne sera pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

18juin—18,23,27

Succession de John J. Hayes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 9099—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Albany de Grenier de Foublanque, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

18juin—18,